



**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le seize novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 9 novembre 2015, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

La convocation a été affichée le 9 novembre 2015.

Présents : BARGUIL Alain, CARDINAL Marion, DOUCEN Valérie, HAMMERVILLE Gérard, JAOUEN Marie-Christine, KERVEAN Julien, L'ABBE Valérie, LE BRIS Jean-Jacques, LE LOUARN Eric, LE ROI Magali, LEVENEZ Marie-Renée, LEVENEZ Yves, YVINEC Annie.

Absents : LE BIHAN Erwan, WABI-SAHLI Gill

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Eric LE LOUARN, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n° 044/2015 : approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 septembre 2015

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2015.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2015.

Délibération n° 045/2015 : Adhésion de la Communauté de Communes des Monts d'Arrée au SIECE

La Communauté de Communes des Monts d'Arrée (CCMA) souhaite adhérer au SIECE et bénéficier de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour :

- l'assistance administrative pour la préparation des concours et marchés ;
- l'assistance technique pour les VRD ;
- le suivi des travaux et liquidation des dépenses.

Ces prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) seraient facturées au même tarif horaire que celles facturées aux communes déjà adhérentes.

Le SIECE, réuni en assemblée générale le 15 septembre dernier à LANNEDERN, a émis, à l'unanimité, un avis favorable sur la demande d'adhésion de la CCMA.

Il appartient désormais aux Conseils Municipaux des communes membres du SIECE de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

EMET, à l'unanimité des membres présents, un avis favorable sur la demande d'adhésion de la Communauté de Communes des Monts d'Arrée (CCMA) au SIECE.

Délibération n° 046/2015 : Renouvellement du contrat unique insertion CAE au service technique

Madame le Maire rappelle que par délibération n°075/2014 en date du 6 octobre 2014, le Conseil Municipal a approuvé le recrutement d'un agent en CUI-CAE au service technique de la Commune.

Le contrat à durée déterminée de 12 mois s'achève le 30 novembre prochain et peut être renouvelé expressément pour une nouvelle période de 12 mois, soit jusqu'au 30 novembre 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement du contrat CUI-CAE au service technique et d'autoriser Madame le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le renouvellement du contrat CUI-CAE au service technique de la Commune pour une période d'un an, du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant au contrat de travail.

Délibération n° 047/2015 : Tarifs assainissement 2016

Le Conseil Municipal est appelé à fixer les tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour l'année 2016.

Il est rappelé que la redevance d'assainissement collectif comprend :

- * une partie variable déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'utilisateur sur le réseau public de distribution d'eau ou sur toute autre source, dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement ;
- * une partie fixe calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service.

La commission des Finances, réunie le 5 octobre dernier, propose de fixer les tarifs comme suit :

- *partie variable : 1.25 € Hors Taxes le m³ d'eau prélevé par l'utilisateur sur le réseau public de distribution d'eau ou sur toute autre source.
- * partie fixe correspondant à l'abonnement annuel : 90.00 € Hors Taxes.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

ADOPTE, à compter du 1^{er} janvier 2016, les tarifs présentés ci-dessus.

Délibération n° 048/2015 : Fixation du loyer du logement communal (1, Place du 19 mars 1962)

Madame le Maire expose que le logement communal situé 1 Place du 19 mars 1962 est vacant et qu'elle souhaite le proposer à la location à compter du 1^{er} décembre 2015.

Afin de pouvoir louer ce logement, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant du loyer.

La commission des Finances, réunie le 5 octobre dernier, propose :

- de fixer le montant du loyer à 250 € par mois ;
- de prévoir sa révision automatique chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ADOPTE, à l'unanimité des membres présents, la proposition de la commission des Finances.

Délibération n° 049/2015 : Demande de participation financière à des travaux privés

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 025/2015 en date du 8 juin 2015, le Conseil Municipal a décidé de participer financièrement aux travaux privés réalisés par les particuliers dans le cadre de l'amélioration des accès ou des façades.

Vu la demande présentée en Mairie et les pièces justificatives transmises,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ACCORDE, à l'unanimité des membres présents, la participation financière suivante :

BENEFICIAIRE	TRAVAUX	MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE
Mr Jean-Pierre ROSSETTO 5 Rue du Centre Bourg 29270 SAINT-HERNIN	Amélioration de la façade (nettoyage et peinture de la façade)	188.95 €

Eric LE LOUARN estime qu'il serait peut-être utile de modifier la délibération existante et de verser, non pas une aide forfaitaire, mais une aide financière calculée sur le montant des travaux réalisés (application d'un pourcentage sur le montant des travaux). La commission des finances examinera cette question lors de sa prochaine réunion.

Questions diverses

- Elections régionales les 6 et 13 décembre prochain.
- Concours des villes et villages fleuris : Obtention de la 2^{ème} fleur.
- Prochain bulletin municipal en décembre.
- Concert de Raphaël Duro : environ 30 personnes.
- Travail et réflexion de la commission « Tourisme, patrimoine, chemins de randonnée » sur l'entretien des chemins de randonnée.
- Une motion sur les accords de libre échange CETA et TAFTA sera proposée lors de la prochaine séance du conseil Municipal.
- Consultation du public (jusqu'en janvier 2016) autour du projet de « nouvelle voie verte » entre Chateaulin et Carhaix.